

Avis de constitution

SOCIETE « JEMAKO LE GRAND »

Siège ABIDJAN COCODY II PLATEAUX SICOI, A  
COTE DE L'UNIVERSITE ADO DE BOUAKE, VILLA 90 ,A  
COTE DE L'UNIVERSITE ADO DE BOUAKE, COCODINETTE ;  
LOT : 1547 ; ILOT : 149, Lot 1547, Ilot 149

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Jul 2024, et enregistrés au CEPICI le 06 Juillet 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JEMAKO LE GRAND »

Objet : Import/Export et divers. Et de toutes autres activités résultantes ou connexes à cet objet.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiques ou à tous autres objets similaires connexes et faciliter l'extension ou développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY II PLATEAUX SICOI, A  
COTE DE L'UNIVERSITE ADO DE BOUAKE, VILLA 90 ,A  
COTE DE L'UNIVERSITE ADO DE BOUAKE, COCODINETTE ;  
LOT : 1547 ; ILOT : 149, Lot 1547, Ilot 149

Dirigeant(s) M KOUASSI KOUASSI JEAN MARIE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07268 du 22/07/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°44615/GTCA/RC/2024 du 22/07/2024

